

4^{ème} SALON ANIMALIER S.A.Q.P.N DE SOUILLAC

36^{ème} exposition avicole
Du 27 octobre et 28 octobre 2018



Organisée par la société d'Aviculture du QUERCY et du PERIGORD NOIR.

PROGRAMME :

Mercredi 24 octobre après midi de 14 h à 19 h :**Réception et mise en cage des animaux.**

Et le jeudi 25 octobre matin de 8 h à 12 h

Aucun animal ne sera accepté le jeudi après 12 h 30.

Jeudi 25 octobre à partir de 13 h :**Jugement à huit clos.**

Samedi 27 octobre :**Ouverture au public et ouverture du bureau des ventes de 9 heures à 18 heures, Inauguration de l'exposition à 11 heures.**

Dimanche 28 octobre :**Ouverture au public de 9 heures à 18 heures. Remise des récompenses à 15 heures, fermeture du bureau des ventes à 17 h 00 heures, déchargement des animaux vers 17 heures en présence d'un commissaire.**

REGLEMENT GENERAL

Article 1 :

La déclaration d'inscription accompagnée du chèque libellé à l'ordre de la SAQPN.

Mme Sabine FERREIRA

Moussidière basse

24200 SARLAT LA CANEDA

Tél. : 05.53.29.89.21 – 06.72.24.16.35 – bibi.ferr@wanadoo.fr

Clôture des inscriptions le **6 octobre 2018** ou dès que le nombre de cages sera atteint.

Article 2 :

Droits d'inscription : Volière ou bassin (couple)	4	€uros
Trio (1M+2F)	5	€uros
Couple	4	€uros
Unité (toutes catégories)	3	€uros
Palmarès (gratuit pour les adhérents de la SAQPN)	5	€uros

Les volailles et les pigeons ne sont pas admis en couple.

Article 3 :

Vu les difficultés liées au transport d'animaux vivants, la société n'assurera pas la réexpédition des sujets exposés.

Article 4 :

Les exposants désirant vendre des lots exposés, devront inscrire le prix de vente en euros sur les feuilles d'engagement. Ce prix sera majoré de 20%, arrondi à l'euro supérieur, à la charge de l'acheteur, au bénéfice de la SAQPN et inscrit au palmarès. Toutes ventes ne passant pas par le bureau des ventes sont formellement interdites.

Les animaux vendus ne pourront être retirés et emportés, que le dimanche 28 octobre à partir de 17 h.

Article 5 :

Les organisateurs se montreront intransigeants quant à l'état sanitaire des animaux.

Tout sujet reconnu malade à l'arrivée sera isolé et ne participera pas au concours.

En cas de grève, d'intempéries, de force majeure, les frais ne seront pas remboursés.

Le comité prendra toutes les dispositions pour l'hébergement et la parfaite surveillance des animaux. Il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des décès, des vols, des erreurs et dommages, quelle qu'en soit la nature, même en cas d'incendie. Une surveillance des animaux se fera jour et nuit.

Article 6 :

Les animaux doivent parvenir (dans des emballages, solides et fonctionnels), accompagnés du certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle (vaccination au COLOMBOVAC ou NOBILIS obligatoire pour les pigeons suivant la note de service DGAL/SDSPA/MCSI/N2003-8175 du 23 octobre 2003 du ministère de l'agriculture), à l'adresse suivante :

Commissaire Général de l'Exposition nationale d'aviculture

GYNMASE Le Gymnase, plaine des jeux 46200 Souillac Tél. : 06.82.19.94.40

Article 7 :

Le commissaire général se réserve le droit de refuser les engagements avant la date prévue, en cas de manque de place, ainsi que toutes personnes pouvant nuire au bon déroulement de la manifestation.

L'exposant, par le fait de sa demande d'admission, accepte de se conformer au règlement général et au présent règlement.

Article 8 :

Les animaux non domestiques seront acceptés sous l'entière responsabilité de l'éleveur.

RECOMPENSES :

1 GRAND PRIX de la REGION MIDI PYRENEES au meilleur OISEAU DE PARC D'ORNEMENT

1 GRAND PRIX du CONSEIL DEPARTEMENTAL au meilleur PALMPEDE DE RAPPORT

1 GRAND PRIX de la VILLE de SOUILLAC un meilleur LAPIN

2 GRANDS PRIX de la SAQPN au meilleur PIGEON et VOLAILLE

4 GRANDS PRIX D'ELEVAGE :

(1 lapin, 1 pigeon, 1 volaille, 1 oiseau de parc et d'ornement)

CHAMPIONNAT REGIONAL DE LA TOURTERELLE

CHAMPIONNAT REGIONAL DES POULES FRANCAISE Grande Race et Petite Race

CHAMPIONNAT REGIONAL DU FAUVE DE BOURGOGNE

PRIX GUY MARCOU au meilleur CULBUTANT

PRIX RENE FREGEAC au meilleur ROMAIN

PRIX JEAN BLANC au meilleur BOUVREUIL

PRIX PIERRE LAUVIE au meilleur pigeon BLEU DE GASCOGNE

PRIX PATRICK CHARPENTIER au meilleur pigeon MODENE

PRIX MADELEINE KUTTEL au meilleur lapin Japonais

Sera attribué à l'exposant ayant obtenu le plus grand nombre de points (minimum 45 points) sur 6 sujets de même race et variété, bagués ou tatoués 2014 ou 2018. **Les 6 numéros de cages devront être désignés par l'éleveur, sur la feuille d'engagement.**

Décompte des points : Pigeons, Volailles 97=15pts, 96=13, 95=12, 94=10, 93=9, 92=6, 91=3.

Lapins, Cobayes 97=15pts ; 96.5, 96=13 ; 95.5, 95=12 ; 94.5, 94=10, 93.5, 93=9 ; 92.5, 92=6 ; 91.5, 91=3.

Le commissaire Général :

M. Julien DANIEL

Les Claux

46200 LE ROC

Tél. : 06.82.19.94.40

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE SOUILLAC
LES 27 OCTOBRE et 28 OCTOBRE 2018

De M./Mme.....
 Adresse complète :
 Téléphone :
 Membre actif de la société :
 Mail (impératif) :
Les animaux seront amenés par : l'exposant Groupage

► **J'accepte que mes coordonnées soient partagées sur le palmarès**

Le retour s'effectuera par l'exposant ou par responsable de groupage.

DROITS D'INSCRIPTION :	RESPONSABLES GROUPAGE
Volière à 4 Euros (couple) X..... =.....	Nom :
Bassin à 4 Euros (couple) X..... =.....	Adresse :
Trio à 5 Euros X..... =.....
Couple à 4 Euros X..... =.....	Tél. :
Unité à 3 Euros X..... =.....	Noms des participants :
Sous Total =.....
Palmarès obligatoire (gratuit adhérent de SAQPN) = 5 Euros
Cotisation, Adhésion SAQPN 20 € =.....
Repas Samedi, Dimanche 18 € X..... =..... (les repas sont gratuits pour les membres de la SAQPN participant <u>activement à la tenue de l'exposition</u> , le commissaire général en est seul juge)
TOTAL =
Chèque à l'ordre de la SAQPN	

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait à : le..... Signature

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 6 octobre 2018 ou dès que le nombre de cages sera atteint.

La feuille d'inscription est à adresser à :

Mme Sabine FERREIRA
Moussidière basse
24200 SARLAT LA CANEDA

RESERVATION REPAS

Inscrire le nombre de repas souhaités dans les cases correspondantes :

Samedi midi
 Dimanche midi

Prix du repas : 18€